

MAIRIE  
DE  
SAINT JEAN BREVELAY

56660



Compte-rendu du Conseil municipal  
du 3 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Brigitte PAYEN, M. Gérard GICQUEL, Mme Christiane DUCLOS, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Viviane OLIVEUX, M. Thierry PEDRAU, M. Raymond LE BRAZIDEC, M. Jean LE BRAS, M. Eric NOUAILLE, Mme Catherine GUILLO, Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, M. Stéphane GAUTIER, Mme Caroline BESSEAU (arrivée à 18h37), M Bruno GILLET, Mme Marie-Annick THEBAUD, Dominique VIEL, Mme Marie-Hélène MOISAN (arrivée à 18h47).

Absents : Mme Isabelle PABOEUF, Mme Béatrice LEBLANC, M. Mickaël HAMONIC

Pouvoirs : Mme Isabelle PABOEUF à Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, Mme Marie-Annick THEBAUD à Mme Marie-Hélène MOISAN.

Date de convocation : 28 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises
2. PLU – Projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Assainissement – Rapport Annuel du Délégué SAUR
4. Centre Morbihan Communauté – rapport 2018
5. Modifications du tableau des effectifs
6. Tarifs camp d'été pour les 13-17 ans
7. Subventions aux associations
8. Bilan de la campagne 2018 de piégeage des ragondins
9. Acquisition parcelle Le Bouquin – Four à pain
10. Prémption vente du 18 rue Saint Armel
11. Informations diverses

## 1. Délégation de pouvoirs – décisions prises

(arrivée de Mme Caroline BESSEAU)

Dans le cadre des délégations accordées au Maire, les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Opération 058 – acquisition matériel mairie :
  - Entreprise Delta Informatique, changement du serveur mairie, mise en place et paramétrage des équipements pour relier informatiquement mairie, médiathèque, ALSH, pôle jeunesse, salle E Aguesse, modification du matériel de sauvegarde, 3 devis pour un total de 9 752,74 € HT.
  - Entreprise Nexetur, migration du système d'alarme de la mairie pour un fonctionnement IP, 2 117,20 € HT.
- Opération 115 – terrains pour réserves foncières :
  - Entreprise Le Breton, division de la parcelle ZH 599 pour vente à M. Le Falher, 797 € HT.
- Opération 166 – bâtiments communaux - travaux :
  - Entreprise France Equipement, fourniture de cabines pour les sanitaires de la partie élémentaire de l'école PEV, 3 500,41 € HT.
  - Entreprise Ryo, dépose et changement du ballon d'eau chaude du complexe sportif de la Métairie, 3 643,40 € HT
  - Entreprise Crea Decor, Réalisation d'une fresque au complexe sportif de la métairie en partenariat avec le CMJB, 2 796 €
  - Entreprise Ocre studio et ateliers, restauration du tableau « Donation du Rosaire » de l'église, 6 000 € HT.
- Opération 172 – matériels et mobiliers sportifs :
  - Entreprise SDU, mise en place d'une pyramide de cordes à proximité du parcours santé, 23 846,36 € HT.
- Opération 214 – cabinets médicaux locatifs :
  - Entreprise Signature, mise en place d'une signalétique du pôle santé sous forme d'un totem à l'entrée de la rue de Beverley, 1 010,07 € HT.
- Opération 220 – Locaux associatifs – pôle jeunesse :
  - Entreprise SVEG, avenant n°2, mise en place de la liaison en fibre optique entre le bâtiment, la mairie et la médiathèque, 1 835,32 € HT
  - Entreprise SNEF, mise en place du WIFI public dans le bâtiment et sur les places de la médiathèque et de l'église, 7 886,76 € HT.
  - Entreprise Bureau Concept, achat du mobilier de la salle Edouard Aguesse, 35 000 € HT
  - Entreprise Buro 56, achat de 6 tables pour la salle associative de l'étage et de 32 chaises (12 pour la salle, 20 pour la salle de la Claie), 5 324,58 € HT
  - Entreprise Sport 2000, achat d'un baby-foot, d'une table de ping pong et d'un jeu de fléchettes pour le pôle jeunesse, 958,33 € HT
- Opération 225 – salle de la lande (rplt salle de Kerivo) :
  - Entreprise Quarta, relevé topographique de la zone de construction, 816 € HT.
- Opération 230 – Aménagement rue de la Croix des Victimes
  - Entreprise Le Breton, PV de bornage entre les parcelles communales du prolongement de la rue de Beverley et le 11 de la rue de la Croix des Victimes appartenant à Mme Le Bouquin, 992 € HT

## 2. PLU – Projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

*(arrivée de Mme Marie-Hélène MOISAN)*

Présentation du projet de plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) par M. Fabien JAFFRE, du cabinet atelier d'YS.

La révision du PLU est un projet qui a été entamé il y a un an par la mise en place d'une commission dédiée lors du Conseil municipal du 25 juin 2018, formée du Maire, d'Eric Nouaille, de Dominique VIEL et de Raymond Le Brazidec. Cette commission s'est réunie 8 fois entre septembre 2018 et avril 2019 pour établir une proposition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Ce document est la clé de voûte du PLU, puisque c'est lui qui définit les principales orientations de la commune en matière d'aménagement.

Le projet proposé se traduit en 6 orientations :

- Accompagner le développement en maîtrisant la consommation foncière

- Créer des conditions favorables au développement économique
- Conforter un cadre de vie agréable
- Compléter et sécuriser les différents modes de déplacement
- Préserver les multiples espaces naturels remarquables
- Valoriser les paysages brévelais

Chaque orientation est déclinée en plusieurs objectifs qui se traduisent en parallèle par des schémas de développement. L'ensemble est détaillé dans le document joint.

Ce projet a été étudié par les Personnes Publiques Associées (Conseil Régional, Départemental, Pays de Pontivy, Préfecture, Chambres d'agriculture, des métiers et de l'artisanat, du commerce et de l'industrie) lors d'une réunion en mairie le 9 mai.

### **3. Assainissement – rapport annuel du délégataire SAUR**

Monsieur Henri-Claude BELZIC, adjoint à l'environnement, présente aux membres du Conseil municipal le rapport 2018 de l'exercice de la compétence d'assainissement collectif confiée à la SAUR en tant que délégataire.

### **4. Centre Morbihan Communauté – rapport 2018**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport de l'année 2018 retraçant l'activité de Centre Morbihan Communauté, et précise qu'il est possible d'accéder à ce rapport par le lien ci-dessous : <http://www.centremorbihancommunaute.bzh/nous-connaître/fonctionnement/instances/rapport-d-activites-2018/>

### **5 Modifications du tableau des effectifs**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agents peuvent prétendre à des avancements de grade grâce à leur ancienneté dans celui détenu. Ces agents remplissant de manière satisfaisante leurs fonctions, et les nouveaux grades étant dans les cadres d'emploi correspondants à leurs missions, Monsieur le Maire souhaite pouvoir les nommer aux grades auxquels ces agents peuvent prétendre.

Pour cela, il convient de créer les nouveaux grades au tableau des effectifs, afin de pouvoir ensuite les y positionner par arrêté. Il s'agit des grades suivants :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – DHS 14,19h
- Adjoint d'animation principale 1<sup>ère</sup> classe – DHS 35h
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – DHS 35h
- 

Par ailleurs, un agent des services techniques fera valoir ses droits à la retraite cette année, et quittera la collectivité courant octobre. Il est proposé de réorganiser le service à la suite de ce départ, et de recruter une personne qui serait responsable de l'unité bâtiments des services techniques, ainsi qu'en charge du suivi des travaux. Ce recrutement se ferait sur un grade allant d'agent de maîtrise (cat C) à technicien (cat B).

Le nouveau tableau serait alors le suivant :

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
PROPOSITION DE CHANGEMENTS AU 01/07/2019**

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35.00	1
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	35.00	
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35.00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35.00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35.00	
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35.00	1
Technique	C	Agent de maîtrise	35.00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35.00	1
	C	Adjoint technique	14.19	0.41
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	14.19	
	C	Adjoint technique	35.00	1.00
	C	Adjoint technique	20.50	0.59
	C/B	Agent de maîtrise à Technicien	35.00	
	Sportive	B	Educateur des activités physiques et sportives	35
B		Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation principale 2ème classe	35	1
	C	Adjoint d'animation principale 1ère classe	35	
	C	Adjoint d'animation	35	
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35	1
	C	Adjoint d'animation	21.17	0.60
	C	Adjoint d'animation	3.86	0.11
Sociale	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	29.86	
	C	Agent spécialisé principal 1ère classe	29.86	0.85
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31.14	0.89
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35	
	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35	1

TOTAL **17.45**

suppression  
 création

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide,**

- De modifier le tableau des effectifs comme présenté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## 6 Tarification camp d'été pour les 13-17 ans

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des camps d'été ont été proposés et validés lors du conseil municipal du 25 mars 2019 à destination des enfants entre 7 et 11 ans. En complément, il est proposé d'organiser un camp de surf pour les adolescents entre 12 et 17 ans. Celui se déroulerait à la Trinité sur Mer, du 22 au 26 juillet 2019.

Il sera organisé en partenariat avec le service jeunesse de la commune de Bignan, et regrouperait 8 enfants de chacune des 2 communes. En plus de sorties et d'activités organisées par les animateurs, les adolescents pratiqueraient 3 séances de 2 heures d'une activité surf à Plouharnel encadrées par un moniteur diplômé.

Après estimation du coût de ce camp, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 278,50 € par enfant
- 250,65 € pour les bénéficiaires des bons CAF (10% de réduction)

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, décide à l'unanimité,**  
**- D'approuver les tarifs ci-dessus du camp pour les adolescents pour l'été 2019.**

## 7 Subventions aux associations

Monsieur le maire rappelle que suite aux remarques faites lors du dernier conseil municipal, la commission Sport et vie associative a étudié le 16 mai 2019 les possibilités de faire de nouvelles propositions pour répondre aux demandes de subventions des associations pour l'année 2019. Elle propose ainsi les attributions suivantes :

Association	Montant proposé 2019	montant 2018
ACAD	- €	435,00 €
ACRLP Locminé Athlétisme	240,00 €	192,00 €
ADMR (branche famille)	580,60 €	435,00 €
Alcool assistance	50,00 €	50,00 €
APEL Collège St Louis	- €	100,00 €
APEL Notre Dame	100,00 €	100,00 €
ASB football	2 230,00 €	1 456,00 €
Association Brévelaise pour la Biodiversité	100,00 €	- €
Ass. Sportive Collège E. Guillevic	370,00 €	189,00 €
association sportive collège saint Louis	890,00 €	518,00 €
Auto club brévelais	100,00 €	100,00 €
Club cyclotourisme	250,00 €	150,00 €
Club de l'espoir	100,00 €	100,00 €
Comité animation et loisirs EHPAD	100,00 €	100,00 €
La Claie sans Frontières	580,60 €	435,00 €
Créatif art floral Locqueltas	- €	24,00 €
Danse et country	- €	148,00 €
Espérance football	1 440,00 €	1 440,00 €
Espérance tennis de table	390,00 €	198,00 €
Fleurs et décors	240,00 €	100,00 €
Football club loisirs vétérans	200,00 €	200,00 €
FSE Collège Guillevic	100,00 €	100,00 €
Gym Danse	4 276,83 €	4 722,77 €
Judo club brévelais	870,00 €	1 074,00 €
La Truite locminoise	- €	50,00 €
Les Doigts Agiles	100,00 €	100,00 €
March'hagall	- €	168,00 €
Olymic Cycliste Locminé	60,00 €	- €
Pétanque brévelaise	300,00 €	300,00 €
Rencontres et débats	100,00 €	100,00 €
Roller skating pays de La Claie	510,00 €	504,00 €
Secours catholique	580,60 €	435,00 €
Société chasse du Lay	250,00 €	100,00 €
société de chasse du Moustoir	280,00 €	100,00 €
société de chasse St Uhec	250,00 €	100,00 €
Souvenir français cantonal	100,00 €	100,00 €

TCB tennis club brévelais	927,87 €	438,00 €
Les trompes de Goeh Menhir	100,00 €	- €
UNACITA	100,00 €	100,00 €
Veufs et veuves du Morbihan	- €	100,00 €
Yoga bien être	100,00 €	100,00 €
TOTAL	16 966,50 €	15 161,77 €

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- **D'octroyer** les subventions aux associations pour l'année 2019 selon les propositions faites dans le tableau présenté.

## 8 Bilan de la campagne 2018 de piégeage des ragondins

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que la commission environnement s'est réunie le 27 avril 2019 et a étudié le bilan de la campagne 2018 du piégeage des ragondins.

Celui-ci fait apparaître le nombre suivant de prises par les sociétés de chasse :

- Société de chasse du Moustoir : 27 prises, 2 cages renouvelées
- Société de chasse de Saint Uhec : 81 prises, 1 cage renouvelée
- Société de chasse du Lay : 62 prises

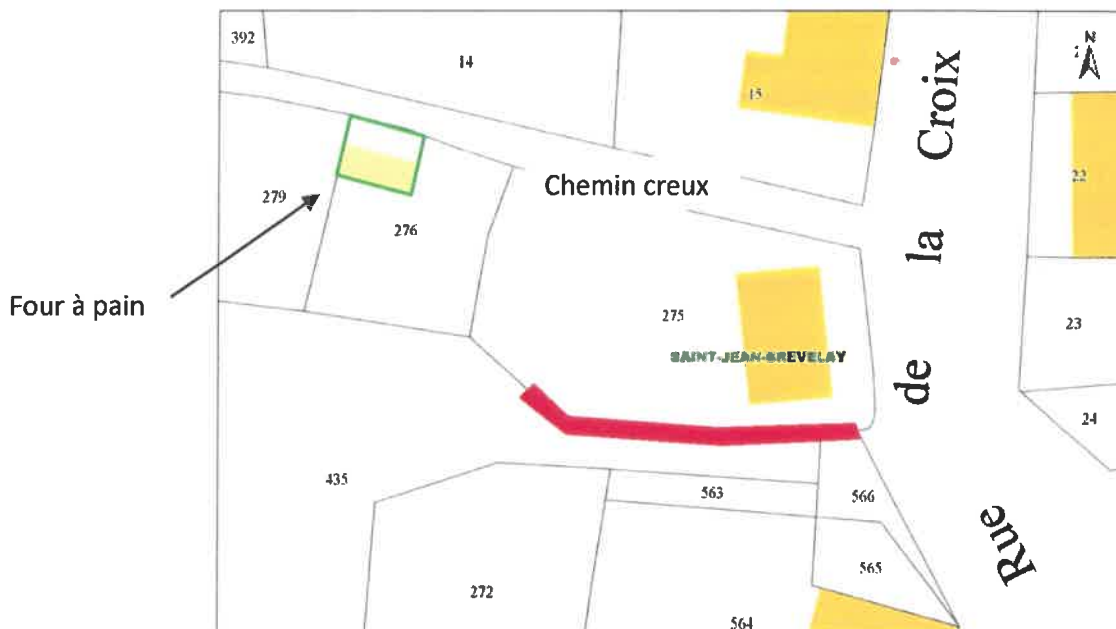
Pour rappel, la subvention fixée est de 4,40 € par prise, ajoutés à un forfait général de 40 €, ainsi qu'un forfait particulier de 60 € par cage renouvelée.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser,**

- une subvention d'un montant de 278,80 € à la société de chasse du Moustoir
- une subvention d'un montant de 456,40 € à la société de chasse de Saint Uhec
- une subvention d'un montant de 312,80 € à la société de chasse du Lay

## 9 Acquisition parcelle Le Bouquin – Four à pain

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux rue de la Croix des Victimes qui ont démarré dernièrement, intègrent le prolongement de la rue de Beverley vers le carrefour de la Croix des Victimes. A cet effet un bornage a été réalisé pour établir les limites de propriétés entre le domaine communal sur lequel la route sera construite et la maison au 11 rue de la Croix des Victimes, propriété de Mme Le Bouquin. Les travaux de terrassement de la route vont empiéter sur sa propriété et une proposition d'accord a été trouvée : la commune ferait les travaux de remise en état de la mitoyenneté (zone en rouge), plus la mise en place de claustras cachant la vue du jardin de Mme Le Bouquin depuis la route nouvellement créée. En échange, Mme Le Bouquin cèderait à l'euro symbolique le four à pain qui se trouve sur sa parcelle en bordure du chemin creux à la commune (zone en vert), permettant ultérieurement une réhabilitation de ce petit patrimoine.

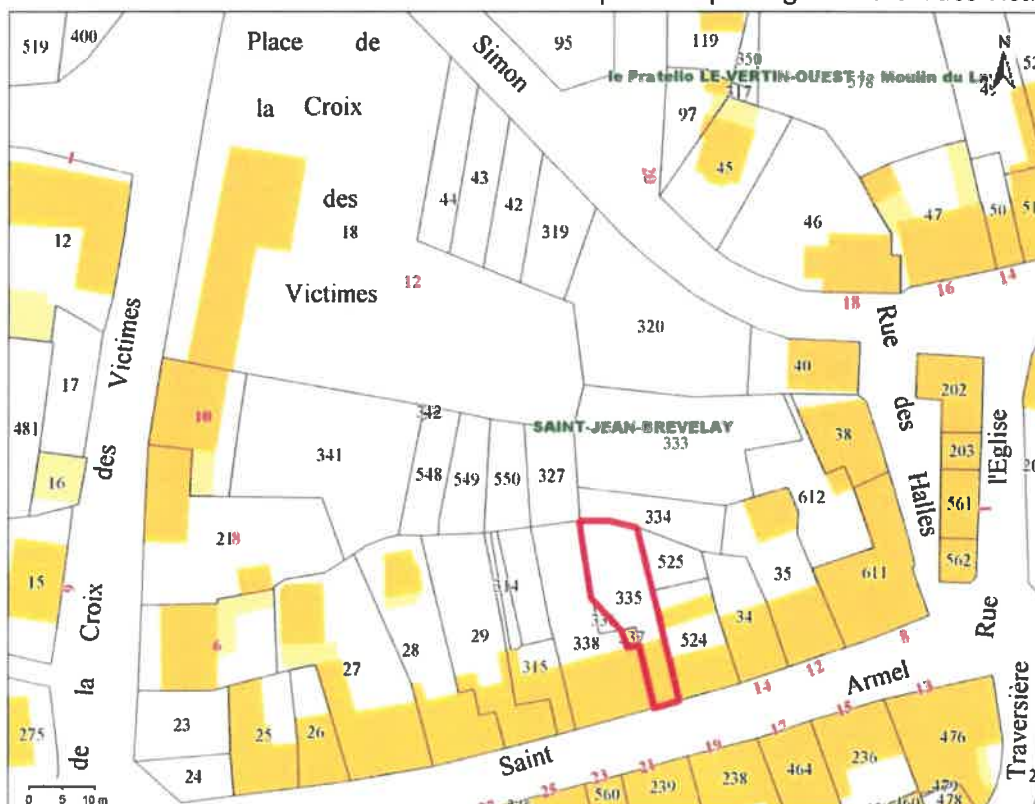


**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** l'accord entre la commune et Mme Le Bouquin
- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle AB276 au prix d'1€ symbolique
- **D'autoriser** le Maire à procéder aux démarches d'acquisition auprès de l'office notarial de Maître Dréan Guignard.

## 10 Prémption vente du 18 rue Saint Armel

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie et a été étudiée par le bureau municipal le 20 mai. Il s'agit de la vente d'une maison au 18 rue Saint Armel pour un montant de 65 000 €. Le jardin de cette maison donne sur le parking de la Croix des Victimes, et il est envisagé la possibilité de préempter sur la vente, afin d'ouvrir une partie du rez-de-chaussée de la maison dans le but de créer un passage piéton, permettant d'accéder facilement aux commerces de la rue Saint Armel à partir du parking de la Croix des Victimes.



Monsieur le maire fait part au Conseil municipal qu'une visite de la maison pour envisager la faisabilité des travaux a été réalisée le 22 mai, et propose de ne pas préempter.

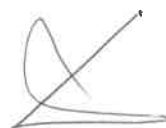
Suite à cet exposé, le Conseil municipal décide de ne pas préempter sur ce bien, le coût des travaux serait trop élevé.

## 11 Informations diverses

L'inauguration du bâtiment regroupant la maison des associations et l'espace jeunes aura lieu le **samedi 22 juin 11h30**, toute la population est invitée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21h45.

Le maire,



Guénaël ROBIN.